



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 117448

Texte de la question

M. Axel Poniatowski attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le tarif très étonnant auquel sont parfois vendus les médicaments génériques. En effet, dans le cadre de la nécessaire diminution des dépenses de la sécurité sociale, la prescription de médicaments génériques est fortement encouragée. Or il se trouve que, dans certains cas, le prix du produit du générique, pour une même quantité de matière active administrée, dépasse celui du médicament original à partir duquel il a été développé. Le patient, devant un conditionnement différent, ne fait souvent pas la comparaison entre les deux produits et y perd ; de même que la sécurité sociale qui est supposée réduire son déficit grâce aux génériques. Il aimerait donc savoir quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour contrôler le prix des génériques et éviter de tels abus.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117448

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1207